

## PROCOLE DE MADRID

Décision finale concernant la situation de la marque –  
Déclaration d'octroi total de la protection  
(Règle 18ter.1) du règlement du Protocole)

I.	Office qui envoie la déclaration :  <b>Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24/1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova</b>  Téléphone : <b>+(37322) 400 - 541</b>  fax.: <b>+(37322) 440 - 119</b>
II.	Numéro de l'enregistrement international : <b>1515221</b>
III.	Nom du titulaire : <b>JILIN GINSENG ASSOCIATION,CN Room 2013, Building 2, Global Trade Center, Changchun City Jilin Province</b>
IV.	<i>La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et services pour lesquels la protection a été demandée.</i>
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :  
VI.	Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : <b>2021.01.15</b>